



***AVIS PUBLIC***

***EAU POTABLE***

***SECTEUR DESSERVI PAR LE RÉSEAU  
D'AQUEDUC AU CENTRE DU VILLAGE***

---

La Municipalité de Pointe-Lebel désire vous aviser que l'avis d'ébullition est maintenant levé. Par conséquent, il n'est plus nécessaire de faire bouillir votre eau avant de la consommer.

Nous vous remercions pour votre patience et pour votre collaboration.

14-05-2018